



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 7 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Aliyev (Azerbaïdjan)

Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 26 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) (A/60/23, A/60/116)

Audition des pétitionnaires (suite) (A/C.4/60/5/Add.5-43 et A/C.4/60/5/Add.44)

1. À l'invitation du Président, *M. Briones* (Association internationale des juristes pour le Sahara occidental) prend place à la table des pétitionnaires.

2. **M. Briones** (Association internationale des juristes pour le Sahara occidental) déplore le fait que les droits de l'homme du peuple sahraoui continuent d'être bafoués et que ce peuple ne puisse toujours pas exercer son droit à l'autodétermination par la tenue d'un référendum. Le Maroc est une puissance occupante, non une puissance administrante. Il n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental et sa présence continue est illégale en vertu du droit international. Conformément à la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination doit être respecté par tous les États.

3. Les combattants des mouvements de libération nationale comme le Front POLISARIO jouissent d'une protection spéciale en vertu de la résolution 3103 (XXVIII) de l'Assemblée générale, et la Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre s'applique à ces combattants. Néanmoins, les droits des combattants, ainsi que ceux de la population civile, continuent d'être systématiquement bafoués. Les détentions arbitraires, les tortures, les procès criminels à motivation politique intentés contre des dirigeants civils et sociaux sahraouis et des défenseurs des droits de l'homme continuent d'avoir lieu. Les droits fondamentaux du peuple sahraoui ont été reconnus par la communauté internationale. M. Briones demande la nomination d'un nouveau juriste indépendant pour le Sahara occidental, poste qui est demeuré vacant depuis 1999.

4. Le conflit au Sahara occidental est la pierre de touche du processus de décolonisation. Le peuple sahraoui doit être protégé et ses droits de liberté d'expression et d'association préservés afin d'assurer que la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme s'achève avec succès.

5. *M. Briones se retire.*

6. À l'invitation du Président, *M. Miranda* (Asociación de Amistad con el Pueblo Saharaui de las Palmas de Gran Canaria) prend place à la table des pétitionnaires.

7. **M. Miranda** (Asociación de Amistad con el Pueblo Saharaui de las Palmas de Gran Canaria) rappelle qu'en août 2005, il s'est rendu à El Aaiún en compagnie de trois autres prêtres afin d'enquêter sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental. Vu la forte présence policière et militaire, il ne faisait aucun doute que la ville était sous occupation. Toute forme de manifestation y était systématiquement réprimée. Les activistes sahraouis qu'ils ont rencontrés leur ont rapporté des cas de mauvais traitements physiques, notamment la torture et les disparitions. La population était très préoccupée par la stagnation du processus d'autodétermination et par l'indifférence apparente de la communauté internationale à l'égard de son destin. Les prêtres ont été vivement invités à se rendre à la prison pour s'assurer des conditions de sécurité des prisonniers et pour enquêter sur les nombreuses personnes disparues. On leur a également rapporté que ceux qui devaient se rendre au palais de justice ou même dans les hôpitaux ne se sentaient en sécurité qu'en présence d'observateurs internationaux. De nombreux Sahraouis déploraient la perte ou le vol de leurs papiers espagnols.

8. Selon M. Miranda, la situation dans les prisons est désastreuse : les tortures, les viols, les mauvais traitements et les conditions de vie infernales sont monnaie courante. La cruauté policière contre la population civile a également été documentée par la presse internationale. La population n'a plus aucun respect pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) qui, semble-t-il, ne fait rien pour protéger la population civile ou améliorer la situation des prisonniers, alors que ses membres séjournent dans les meilleurs hôtels et conduisent des véhicules modernes. La population déplore également l'exploitation de ses ressources naturelles par le régime marocain. Ces violations des droits du peuple du Sahara occidental sont le résultat direct de l'état de siège imposé par les autorités marocaines qui essaient de réprimer le peuple sahraoui en utilisant la peur, la brutalité, le viol, l'emprisonnement et les procès sommaires.

9. *M. Miranda se retire.*

10. À l'invitation du Président, *M. Pinto Leite* (Plate-forme internationale des juristes pour le Timor oriental) prend place à la table des pétitionnaires.

11. **M. Pinto Leite** (Plate-forme internationale des juristes pour le Timor oriental) rappelle que, tout comme au Timor oriental, un référendum libre et impartial constitue la seule solution ou option juridique possible pour le Sahara occidental. Or à mi-parcours de la deuxième Décennie de l'éradication du colonialisme, le Maroc continue de faire fi du droit international.

12. Le Maroc continue cependant de faire l'objet de pressions croissantes. La plus grande partie de la population sahraouie vit dans les camps de Tindouf où elle s'administre elle-même, et une partie du Sahara occidental est déjà une zone libérée. La République démocratique arabe sahraouie a établi des contacts avec plus de 70 États, et plus récemment avec le Kenya et l'Afrique du Sud, et possède tous les attributs d'un État souverain, remplissant par conséquent le critère juridique de la qualité d'État en vertu de la Convention de Montevideo sur les droits et les devoirs des États.

13. Les mauvais traitements dont sont victimes les prisonniers sahraouis de la prison d'El Aaiún ont été dénoncés, mais les autorités marocaines, plutôt que de faire enquête sur la situation, ont entrepris des poursuites contre deux prisonniers, les accusant d'avoir fait passer des photos à l'extérieur de la prison, affirmant que celles-ci étaient truquées. Persuadées que la communauté internationale s'inclinerait devant un fait accompli, les autorités marocaines ont falsifié des cartes de la région, faisant disparaître la frontière entre le Maroc et le territoire occupé. Récemment, elles ont obligé les organisateurs néerlandais d'une exposition célébrant 400 ans de relations entre le Maroc et les Pays-Bas à modifier leur catalogue pour refléter la version marocaine d'une carte de la région. Des mesures semblables ont été prises lors de l'Exposition mondiale de 2005 à Aichi, au Japon.

14. La vérité sur la situation au Sahara occidental est néanmoins bien documentée et l'orateur espère que le Conseil de sécurité et les États Membres mettront fin à la colonisation de ce territoire par le Maroc et que le mandat de la MINURSO sera modifié de sorte que celle-ci puisse intervenir et empêcher les violations des droits de l'homme. La communauté internationale doit également assurer la tenue du référendum attendu depuis longtemps sur l'autodétermination, pour que la dernière colonie en Afrique soit enfin libérée de

l'oppression étrangère et pour que les objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'éradication du colonialisme soient atteints.

15. *M. Pinto Leite se retire.*

16. À l'invitation du Président, *M. Lippiat* (Président, *We International*) prend place à la table des pétitionnaires.

17. **M. Lippiat** considère que le peuple du Sahara occidental, qu'il a souvent visité, est un peuple admirable et déterminé qui, depuis près de 30 ans, mène sa lutte dans le cadre des normes internationales. Dès le départ, il s'est donc abstenu de recourir au terrorisme. Le Gouvernement sahraoui est un exemple de démocratie active pour toute la région. Malheureusement, cela n'a pas empêché le Maroc de poursuivre son occupation illégale et brutale du Sahara occidental et de violer de façon flagrante les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le droit international. Pendant ce temps, l'Organisation des Nations Unies n'a pratiquement rien fait. Le Maroc essaie de faire passer le débat sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui au second plan par rapport à celui sur les soi-disant « intégrité territoriale » et « souveraineté » du Maroc. L'orateur souligne cependant que la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et son occupation illégale n'ont jamais été reconnues. La Cour internationale de Justice l'a clairement affirmé dans son Avis consultatif d'octobre 1975. En réinstallant des millions de Marocains au Sahara occidental, le Maroc enfreint également la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

18. Selon Amnesty International, des centaines, voire des milliers de Sahraouis avaient été emprisonnés ou avaient disparu et les dernières manifestations contre le Gouvernement marocain s'étaient soldées par des arrestations et des tortures. Le Maroc affirme que les 160 000 résidents vivant dans les camps en Algérie ne sont pas des réfugiés et qu'ils seraient par conséquent détenus contre leur volonté. C'est absurde. Il rappelle que le Front POLISARIO a accepté le Plan Baker et qu'il a récemment libéré 404 prisonniers marocains. Le Maroc, cependant, a rejeté le Plan Baker en affirmant que le conflit au Sahara occidental avait été créé de toutes pièces par le Front POLISARIO.

19. L'Organisation des Nations Unies doit invoquer de toute urgence le Chapitre VII de la Charte et

imposer une solution au conflit, car le Maroc ne fait rien pour corriger la situation. C'est pourquoi le peuple sahraoui continue de souffrir et d'attendre. Même si les Nations Unies continuent de dépenser des millions pour maintenir une présence dans la région, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts. Pour éviter un nouveau conflit, le Sahara occidental doit être rendu à son peuple.

20. *M. Lippiat se retire.*

21. *À l'invitation du Président, M. Rodríguez (Ligue espagnole des droits de l'homme) prend place à la table des pétitionnaires.*

22. **M. Rodríguez** (Ligue espagnole des droits de l'homme) juge intolérable qu'au moment où les droits de l'homme figurent en priorité à l'ordre du jour international, près de 200 000 Sahraouis vivent encore dans les camps de réfugiés à Tindouf, l'une des régions les plus inhospitalières de la planète. Il rappelle en outre que les violations systématiques des droits du peuple sahraoui par les autorités marocaines ont été bien documentées. Selon certains observateurs internationaux, cette oppression tient du génocide. Les organisations non gouvernementales ont demandé d'ouvrir une enquête sur la situation des droits de l'homme, mais leurs demandes sont restées lettre morte. Par exemple, à son arrivée au Sahara occidental, en juin 2005, les autorités marocaines lui ont refusé, de même qu'à de nombreux autres passagers, l'autorisation de descendre de l'avion. Dans ce contexte, il rend hommage aux 37 prisonniers politiques sahraouis qui ont fait une grève de la faim pendant 51 jours en août et septembre 2005 pour attirer l'attention sur l'occupation illégale du Sahara occidental et exiger la tenue d'un référendum sur l'autodétermination, tel qu'approuvé par l'Organisation des Nations Unies.

23. Il se félicite de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et espère un règlement juste et définitif de la situation au Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre fin à l'occupation militaire de la région par le Maroc. Il se félicite également de la libération des derniers prisonniers politiques et prisonniers de guerre par le Front POLISARIO et il se dit confiant que le Gouvernement du Maroc fera la lumière sur la disparition forcée de 150 soldats et de 500 Sahraouis.

24. Une mission médicale internationale indépendante doit être autorisée à enquêter sur la situation des prisonniers politiques sahraouis de façon à ce qu'ils soient libérés. Le Maroc doit honorer ses obligations en vertu de l'article 2 de l'Accord d'association entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc. La communauté internationale est responsable du destin de tout un peuple confronté aux maladies chroniques, à la malnutrition et à la destruction de son patrimoine culturel et social. Elle doit donc persuader le Gouvernement du Maroc d'agir de bonne foi et de mettre fin au conflit. Les résolutions pertinentes doivent être mises en oeuvre afin de faire cesser une occupation militaire illégale et rendre le Sahara occidental à son peuple.

25. *M. Rodríguez se retire.*

26. *À l'invitation du Président, M. Van der Veken (Comité belge de soutien au Sahara occidental) prend place à la table des pétitionnaires.*

27. **M. Van der Veken** (Comité belge de soutien au Sahara occidental) dit avoir visité des camps de réfugiés, en 2003 et 2004, en compagnie de représentants d'autres mouvements de jeunes volontaires belges. C'est à ce moment qu'il a entrepris la construction d'un centre de jeunes à Smara. Ce centre clefs en main entrera en opération en 2006. Il organisera des cours de langues et des activités pour tous les enfants, y compris les enfants handicapés. L'Union de la jeunesse sahraouie (UJSARIO) offre aux jeunes des programmes destinés à leur faire prendre conscience des responsabilités civiques qu'ils devront assumer à leur retour dans leurs foyers légitimes. Toutefois, ils doivent pouvoir continuer de croire en ce retour. En effet, pour l'instant les perspectives d'avenir sont très limitées et les emplois rémunérés sont très rares. Par conséquent, les jeunes adultes ne sont pas vraiment encouragés à assumer leur rôle dans la société.

28. Le bénévolat dans les camps donne l'occasion aux jeunes de développer leurs talents et de se sentir utiles à la société. On devrait continuer de l'encourager. De nombreux Sahraouis sont découragés et estiment que le règlement de paix ne leur a pratiquement rien donné. Il sera impossible de motiver les jeunes sans leur donner la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination. On ne peut s'attendre à ce qu'ils prennent leurs responsabilités alors qu'ils n'ont aucune perspective d'avenir en dehors de la vie dans

les camps de réfugiés. Deux générations de Sahraouis ont été perdues, laissées à elles-mêmes dans leur quête d'autodétermination. L'Organisation des Nations Unies doit s'employer à trouver une solution juste à cette situation, pour éviter qu'une troisième ne subisse le même sort.

29. *M. Van der Veken se retire.*

30. *À l'invitation du Président, Mme Teuwen (Oxfam Solidarité) prend place à la table des pétitionnaires.*

31. **Mme Teuwen** (Oxfam Solidarité) déplore que la situation des réfugiés sahraouis se soit gravement détériorée. La quantité et la qualité des contributions des agences internationales, notamment le Programme alimentaire mondiale (PAM) et l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) sont insuffisantes. Quelque 158 000 réfugiés bénéficient actuellement de l'assistance. Au début de 2005, toutefois, le PAM a effectué une étude de nutrition dans les camps de réfugiés sahraouis et ses conclusions sont alarmantes. La vaste majorité des femmes enceintes et des enfants sont anémiques et les chiffres montrent que la malnutrition et la malnutrition chronique sont extrêmement élevées. Près d'un tiers des enfants souffrent d'insuffisance pondérale et un tiers des très jeunes enfants de problèmes de croissance.

32. En dépit de ces conclusions, le PAM a récemment annoncé qu'il réduira considérablement son assistance au peuple sahraoui. Les chiffres démontrent clairement que les produits alimentaires de base fournis par le PAM ne comblent que les besoins en période de crise et sont totalement insuffisants dans le cas d'une situation de crise prolongée, comme c'est le cas au Sahara occidental. ECHO a déjà fourni une assistance supplémentaire visant à enrichir et à diversifier le panier alimentaire des réfugiés. En 2003, il a cependant décidé de modifier son approche en contribuant au budget du PAM plutôt que de fournir une aide complémentaire. Bien que le Parlement européen ait adopté à l'unanimité, en avril 2005, une résolution demandant à ECHO de revoir sa décision pour que les réfugiés sahraouis reçoivent un plus large assortiment alimentaire, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

33. L'assistance bilatérale d'un certain nombre de pays, notamment l'Algérie, la Belgique, l'Espagne et l'Italie, a toujours été utile lors de perturbations de l'approvisionnement. Elle a également permis d'enrichir le panier alimentaire. Bien que cette

assistance soit plus nécessaire que jamais, le changement d'approche adopté par ECHO a incité d'autres donateurs bilatéraux à revoir leur politique à l'égard des réfugiés sahraouis. L'oratrice lance un appel aux gouvernements donateurs pour qu'ils reprennent ou poursuivent leurs efforts en vue d'aider les réfugiés sahraouis. Elle demande en outre à l'Organisation des Nations Unies de continuer de veiller à ce que les réfugiés reçoivent une protection adéquate jusqu'au règlement du conflit.

34. *Mme Teuwen se retire.*

35. *À l'invitation du Président, M. Stanley (Manna Church) prend place à la table des pétitionnaires.*

36. **M. Stanley** (Manna Church), pasteur d'une église locale de la Caroline du Nord, dit prier en faveur de l'indépendance du Sahara occidental depuis 1999. Le temps est venu pour le peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il s'est rendu dans les camps de réfugiés de Tindouf à maintes reprises. Il y a rencontré un peuple sahraoui unique, chaleureux et indulgent que le monde entier doit connaître et reconnaître. Il prie instamment l'Organisation des Nations Unies de mettre fin à la tragédie actuelle et de procéder à la décolonisation du Sahara occidental.

37. *M. Stanley se retire.*

38. *À l'invitation du Président, Mme Scholte (Defense Forum Foundation) prend place à la table des pétitionnaires.*

39. **Mme Scholte** (Defense Forum Foundation) rappelle que l'intervention de l'Organisation des Nations Unies a effectivement conduit à un cessez-le-feu au Sahara occidental en 1991, mais que l'ONU a failli à sa promesse d'organiser un référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui. Au contraire, le peuple sahraoui a assisté à l'invasion de son pays par le Maroc. Des civils ont été brutalement tués et des familles ont été séparées pendant 30 ans. Le désir du peuple sahraoui de vivre en peuple libre dans l'un des endroits les plus inhospitaliers de la planète plutôt que sous la domination marocaine est l'héritage de l'esprit humain et de la liberté. C'est également l'héritage de la cruauté du Maroc dans son occupation brutale du Sahara occidental.

40. Exiger le retrait du Maroc et la tenue d'un référendum libre et impartial au Sahara occidental est

la seule solution viable qui permette de dénouer l'impasse. Une république sahraouie pourrait voir le jour et s'épanouir en un État démocratique, pacifique, de musulmans progressistes qui renonceraient à toute forme de terreur. Les familles séparées depuis 30 ans seraient réunies, ce qui permettrait une diminution immédiate de la population réfugiée. Le Maghreb se stabiliserait et se développerait sur le plan économique. De plus, le peuple marocain lui-même pourrait profiter des ressources actuellement allouées aux forces d'occupation du Maroc au Sahara occidental et aux lobbyistes marocains dans le monde. Si le Maroc ne pouvait être amené à quitter le Sahara occidental, la subjugation du peuple sahraoui se poursuivrait. Ce serait la preuve, pour les Sahraouis, qu'ils ont commis une terrible erreur en rendant les armes et en acceptant le cessez-le-feu. Aux yeux du monde, cela montrerait à l'évidence le peu de sérieux des mesures prises par les Nations Unies pour permettre aux Sahraouis d'exercer leur droit à l'autodétermination.

41. *Mme Scholte se retire.*

42. *À l'invitation du Président, M. Strömdahl (Comité suédois pour le Sahara occidental) prend place à la table des pétitionnaires.*

43. **M. Strömdahl** (Comité suédois pour le Sahara occidental) signale que, pour le Maroc, le Sahara occidental est toujours un Sahara marocain. Il continue en effet de confisquer les cartes prouvant les véritables frontières. Le fait demeure que les deux tiers du Sahara occidental sont encore une colonie, la dernière en Afrique. De l'avis des dirigeants marocains, les camps de réfugiés en dehors de Tindouf sont en fait des prisons pour les Marocains pauvres du Sud retenus par la force. Pourtant, tous ceux qui ont visité les camps savent bien que c'est là un mensonge. En effet, ils ont plutôt été impressionnés par l'organisation solide et la structure démocratique de ces camps, malgré le manque de ressources. La propagande marocaine fait état d'enfants des camps qui auraient été enlevés à leurs parents et envoyés dans des camps d'entraînement militaire à Cuba. En fait, le système d'éducation sahraoui est très efficace grâce à ses écoles primaires obligatoires et à un programme d'alphabétisation pour tous dans les camps. La formation universitaire dépend de la bonne volonté de l'Algérie, de l'Espagne, de la Jamahiriya arabe libyenne et de Cuba. La plupart des étudiants formés retournent dans les camps malgré le manque d'emplois. Comme le Maroc ne permet aucune critique sur les

camps, plusieurs groupes de journalistes et de politiciens se sont vu refuser l'entrée ou ont été forcés de quitter le territoire.

44. Le Maroc doit mettre fin à la répression des Sahraouis dans la zone occupée. Les prisonniers politiques doivent être libérés et les observateurs internationaux et les journalistes indépendants doivent pouvoir y travailler en toute liberté. Une commission d'enquête internationale pourrait être créée afin d'étudier la situation des droits de l'homme dans les camps et dans la zone occupée. Une solution politique négociée devrait être réalisée sans délai. Si le Maroc continue de rejeter le Plan de paix, il ne restera d'autre choix que de retourner au plan de règlement pour le Sahara occidental. On ne peut demander au Front POLISARIO de faire davantage de concessions.

45. *M. Strömdahl se retire.*

46. *À l'invitation du Président, M. Machin (Université de Las Palmas) prend place à la table des pétitionnaires.*

47. **M. Machin** (Université de Las Palmas) signale que, malgré les Plans Baker de 2001 et 2003, la situation au Sahara occidental était toujours dans une impasse du fait qu'on ne s'était pas attaqué à la cause première du problème. L'Algérie et le Maroc, deux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union du Maghreb arabe, doivent s'asseoir à la table des négociations et élaborer un cadre d'action. Premièrement, l'élimination des obstacles à l'établissement d'une Union du Maghreb arabe stable, économiquement et politiquement viable, bénéficierait à tous les peuples de l'Afrique du Nord-Ouest et favoriserait le développement de relations stables avec l'Europe et le reste du monde. Le Sahara occidental doit pouvoir jouir d'une plus grande autonomie. Ce serait le début d'un processus de décentralisation qui pourrait s'étendre à tout le Maghreb. Deuxièmement, il faut trouver une solution aux problèmes de l'ensemble de la population sahraouie, celle qui vit au Sahara occidental et celle qui a été dispersée à travers le monde, notamment en Mauritanie. Cette mesure est extrêmement importante. Elle devra s'inscrire dans un cadre démocratique respectueux des droits de l'homme, car elle s'adresse à des personnes et à des familles ayant des antécédents divers.

48. Ces propositions ne seraient pas faciles à mettre en oeuvre, car elles touchent directement tous les secteurs gouvernementaux et sociaux des pays

concernés. De plus, un sentiment de haine s'est installé contre des personnes et des institutions, comme c'est le cas dans tous les conflits civils. Il importe toutefois d'aller au-delà de ces considérations, ce dont bénéficieraient toutes les parties. Ainsi, l'unité territoriale marocaine serait préservée et l'Algérie soulagée qu'un État indépendant dans le Sahara ne voit pas le jour, car elle n'est pas elle-même à l'abri d'une situation semblable. La Tunisie, la Jamahiriya arabe libyenne et la Mauritanie se féliciteraient du retrait d'un obstacle majeur à la création d'une union du Maghreb arabe. L'Union européenne se réjouirait du fait qu'une région plus stable au sud endiguerait le flot de migrants subsahariens vers ses pays. L'Organisation des Nations Unies réaliserait son objectif principal, la préservation de la paix mondiale. Enfin, les îles Canaries accueilleraient un pays d'outre-mer vivant en paix et intégré dans un environnement supranational. Autre aspect positif, les ressources seraient redirigées vers le développement économique et social plutôt que dans les conflits.

49. *M. Machin se retire.*

50. *À l'invitation du Président, Mme Basinet prend place à la table des pétitionnaires.*

51. **Mme Basinet**, parlant à titre individuel, dit que l'absence de sécurité empêchait les Sahraouis déplacés de réaliser ce qu'ils désiraient pour eux-mêmes en tant que société. Pourtant, le peuple sahraoui reste déterminé, après 30 ans, à poursuivre son autodétermination devant une telle opposition. C'est un modèle pour tous.

52. *Mme Basinet se retire.*

53. *À l'invitation du Président, M. Hicks, représentant M. Poe (Congrès des États-Unis), prend place à la table des pétitionnaires.*

54. **M. Hicks**, représentant **M. Poe** (Congrès des États-Unis), fait observer que 30 ans après la demande de la Cour internationale de Justice et de l'Organisation des Nations Unies concernant la tenue d'un référendum et l'octroi du droit à l'autodétermination au Sahara occidental, la question n'était toujours pas réglée. Bien que les questions comme le traitement des prisonniers doivent être examinées, le statut du Sahara occidental reste la question centrale. Tant que l'Organisation des Nations Unies ne réussira pas à assurer au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination, tel que demandé dans la

Charte, il sera de plus en plus difficile d'éviter une répétition de la violence tragique qui caractérise les autres conflits territoriaux. D'autres pays impliqués dans des différends frontaliers, notamment l'Érythrée et l'Éthiopie, le Nigéria et le Cameroun, le nord et le sud du Soudan, ainsi que d'autres pays en dehors de l'Afrique, surveillent de près la création d'un précédent dans le Sahara occidental. Les militaires marocains sont, bien entendu, beaucoup plus nombreux que ceux du Front POLISARIO, mais les Sahraouis sont déterminés dans la lutte pour leurs terres, leurs foyers et leur avenir. Des dizaines de milliers d'entre eux ont déjà manifesté leur opposition en allant vivre dans des camps de réfugiés, dans le désert impitoyable du Sahara, alors que leur avenir est tenu en otage par des puissances étrangères.

55. **M. Idoko** (Nigéria) dit que la mention par M. Hick d'autres conflits frontaliers, notamment le différend entre le Nigéria et le Cameroun, tend à embrouiller la question importante dont le Comité est saisi et la pertinence de sa présentation, qui aurait été autrement fort valable.

56. *M. Hicks se retire.*

57. *À l'invitation du Président, M. Chauprade (Université de la Sorbonne) prend place à la table des pétitionnaires.*

58. **M. Chauprade** (Université de la Sorbonne), en sa qualité d'expert des relations internationales, fait valoir les revendications légitimes du Maroc en ce qui concerne le Sahara occidental. Il se fonde ainsi sur des faits et non pas sur des critères idéologiques ou politiques. Les liens que le Maroc entretient avec ses provinces sahraouies découlent de l'unification du Grand Maroc au XI^e siècle. L'expansion du Maroc vers le sud, entre les XVI^e et XVIII^e siècles, a été beaucoup plus importante qu'à l'époque moderne. Les tribus sahraouies dispersées – la plupart originaires du nord du Maroc – ont historiquement fait allégeance aux souverains marocains, et 5 des 7 dynasties marocaines sont en fait d'origine sahraouie. Toute justification juridique de position sur la question du Sahara occidental doit se fonder sur ce long passé que le peuple marocain perçoit comme l'essence de l'expansion d'un État marocain du nord au sud de l'Europe à l'Afrique subsaharienne, qui est à la base de la revendication du Maroc, et non pas sur des revendications purement stratégiques. Cette conviction explique les nombreux sacrifices que le Maroc a

consentis pour assurer l'alphabétisation de ses populations sahraouies et leur fournir les équipements d'irrigation, les installations portuaires et, par conséquent, les emplois dont elles avaient besoin.

59. Il importe de régler la question du Sahara occidental, car la région a été la scène de nouveaux événements troublants. Au Sahara comme au Sahel, les géopoliticiens surveillent avec appréhension l'émergence de groupes islamistes armés dont le but est de récupérer les problèmes locaux aux fins de leur fondamentalisme religieux et d'attirer des adhérents parmi les tribus nomades marginalisées. Dans une entrevue accordée à un journal algérien, le dirigeant du Front POLISARIO a reconnu que certains membres de son propre mouvement pourraient être séduits par l'islamisme radical.

60. Pour régler la question du Sahara occidental, le Maroc et l'Algérie doivent pouvoir trouver d'un commun accord une solution à ce qui est un problème régional entre deux pays et non pas un problème d'ordre colonial. Sans une intervention rapide, la porte restera ouverte à l'extrémisme. L'Algérie doit reconnaître les droits souverains du Maroc. Le Maroc doit comprendre l'ambition géopolitique de l'Algérie, qui vise à étendre ses frontières jusqu'à l'Atlantique, et réagir comme il se doit, souverainement. Les populations sahraouies divisées par le mur de Berlin des camps du Front POLISARIO doivent être réunies, afin de pouvoir collaborer au développement de leur province en conservant leur propre identité. Gouverner signifie choisir. La communauté internationale doit donc opter pour un équilibre des pouvoirs entre des États-nations forts qui ont réglé leurs problèmes frontaliers et qui sont par conséquent plus à même de lutter efficacement contre le terrorisme international et de poursuivre leur développement.

61. *M. Chauprade se retire.*

62. *À l'invitation du Président, M. González Díaz (Asociación Saharaui para la Defensa de Derechos Humanos) prend place à la table des pétitionnaires.*

63. **M. González Díaz** (Asociación Saharaui para la Defensa de Derechos Humanos) fait observer que le conflit du Sahara occidental n'est qu'un des aspects de la décolonisation en cours de l'Afrique du Nord. Les principales victimes de ce conflit sont les Sahraouis qui vivent sous la souveraineté marocaine à l'intérieur des frontières de 1979. Leurs droits ont été sacrifiés aux politiques et aux accords politiques dans lesquels ils ne

figuraient pas au centre des préoccupations. La question a été internationalisée par la participation de trois pays, ce qui a conduit à une confrontation armée. En attendant, l'utilisation géostratégique des îles Canaries par l'Espagne pour mener ses ambitions coloniales en Afrique du Nord en préservant son emprise sur d'autres enclaves coloniales au Maroc est en violation des droits les plus fondamentaux du peuple de ces régions et de la région tout entière.

64. Son organisation réclame le respect de l'intégrité territoriale du Maroc. En outre, elle demande instamment le règlement du conflit, dans le contexte de la souveraineté marocaine. Pour ce faire, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de médiation qui permettrait de procéder au démantèlement des camps de Tindouf par la voie de négociations entre les deux parties, l'Algérie et le Maroc. La proposition de l'Algérie visant à partager le territoire contesté est une absurdité politique. Elle a eu pour effet de diviser les individus, les familles et les tribus. Elle a en outre morcelé un territoire intégral. Il ne s'agit donc pas de conférer des droits au peuple concerné, mais plutôt de satisfaire ceux qui aspirent à une république indépendante séparée du Maroc. De plus, les gouvernements européens n'ont aucune raison de perpétuer le conflit sur la base de leurs intérêts colonialistes. Les deux parties concernées doivent être instamment priées de trouver une solution politique au différend du Sahara occidental, sur la base de l'autonomie, incluant un transfert effectif des pouvoirs conformément au droit international. Un tel transfert serait conforme aux processus de décentralisation institutionnelle et de démocratisation qui sont en vigueur dans le Royaume depuis 1976. Afin de favoriser le processus de décolonisation dans la région, l'Espagne devrait en outre entreprendre des négociations avec le Maroc au sujet du contrôle qu'elle exerce sur ses enclaves africaines du nord. Elle devrait permettre la décolonisation des îles Canaries et le retour de ses habitants de la diaspora.

65. *M. González Díaz se retire.*

66. *À l'invitation du Président, Mme Travieso Darias (Asociación pro Derechos Humanos de Canarias) prend place à la table des pétitionnaires.*

67. **Mme Travieso Darias** (Asociación pro Derechos Humanos de Canarias) affirme que le Maroc, compte tenu de la répression brutale qu'il exerce depuis 1975, viole gravement et systématiquement les droits de

l'homme de la population sahraouie vivant dans les territoires occupés du Sahara occidental où il crée un climat de terreur. Au cours des trois dernières années, et après avoir fait 10 visites à El Aaiún, son organisation a été en mesure d'interroger des victimes de mines antipersonnel, des représentants d'associations des droits de l'homme, des membres des familles de personnes disparues et d'anciens prisonniers politiques. Des centaines de personnes, y compris des mineurs, ont disparu, ont été emprisonnées arbitrairement et ont été soumises à la torture ou au viol. Depuis 1975, le quart des femmes sahraouies des territoires occupés, dont plusieurs avaient moins de 16 ans, ont été emprisonnées sans autre forme de procès. Personne ne sait où elles se trouvent dans les prisons secrètes marocaines. Les autorités marocaines ont, de plus, fait la sourde oreille à ceux qui demandaient ce qu'il était advenu des 500 membres de leurs familles respectives qui avaient disparu.

68. La population sahraouie exige pacifiquement le respect de ses droits fondamentaux, le respect du droit international et la tenue d'un référendum sur l'autodétermination. Pourtant, en représailles, le Maroc a, en mai et juillet 2005, détaché un large contingent de policiers et de soldats pour attaquer la population. Apportant des précisions sur les atrocités marocaines contre trois défenseurs sahraouis des droits de l'homme, elle souligne que ce ne sont là que 3 cas sur les 37 qui avaient été emprisonnés. En leur nom, elle implore le monde d'entendre leur appel de liberté et de paix.

69. *Mme Travieso Darias se retire.*

70. À l'invitation du Président, *M. Rodríguez Rodríguez (Movimiento Canario de Solidaridad) prend place à la table des pétitionnaires.*

71. **M. Rodríguez Rodríguez** (Movimiento Canario de Solidaridad) note que très peu de membres de son organisation avaient été autorisés à se rendre dans les territoires occupés, compte tenu de la politique générale de la puissance occupante tendant à refuser l'entrée aux organisations humanitaires et même aux représentants du Gouvernement espagnol. Pendant ce temps, tout en proclamant être disposé à négocier un règlement de la question du Sahara occidental, le Gouvernement marocain cède d'une manière cynique les ressources du peuple sahraoui à des sociétés étrangères, même s'il n'a absolument aucun droit sur ces ressources. En même temps, le peuple du territoire

manque de services essentiels et doit endurer le traitement humiliant infligé par les forces de sécurité marocaines. Le danger est que la population vivant dans une telle situation ne commence à croire que la résistance armée est le seul moyen de s'en sortir. Les membres de la mission ont pu observer les violations des droits de l'homme, mais leurs actions et leurs rapports étaient insuffisants. La MINURSO devrait avoir davantage de pouvoir pour intervenir et empêcher ainsi les éruptions de violence et les violations des droits de l'homme.

72. Son organisation a été très active dans les camps de Tindouf, qui abritent 200 000 personnes déplacées ou réfugiés sahraouis. Malgré les efforts louables déployés par des organisations d'aide publique et privée dans ces camps, la tâche ne sera complétée que lorsqu'un accord sera conclu. Le monde ne peut ignorer les souffrances de ceux qui vivent dans les camps, compte tenu notamment des difficultés logistiques que représente l'assistance à une aussi grande population installée contre sa volonté dans un lieu aussi inhospitalier.

73. À moins que la communauté n'agisse rapidement, intelligemment et vigoureusement, la situation au Sahara occidental sera probablement irréversible. L'Organisation, au risque de perdre son prestige, doit trouver le moyen de forcer le Maroc à cesser de faire fi des résolutions des Nations Unies, même s'il prétend être lui-même une nation qui respecte les valeurs démocratiques. La MINURSO devrait pouvoir disposer du personnel et des ressources nécessaires pour faire appliquer ces résolutions et garantir les droits de l'homme.

74. *M. Rodríguez Rodríguez se retire.*

75. À l'invitation du Président, *Mme Huff (Teach the Children International) prend place à la table des pétitionnaires.*

76. **Mme Huff** (Teach the Children International) déclare, qu'au cours des six dernières années, elle a observé comment les hommes et les femmes dans les camps de réfugiés sahraouis avaient perdu espoir, entraînant le découragement et l'effondrement de la structure familiale. Les femmes avaient souffert parce qu'en l'absence de leurs époux, elles avaient dû assumer des rôles familiaux importants. Un rapport récent publié par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) révèle que les enfants mesurent approximativement 5 centimètres de moins que leurs

parents au même âge, ce qui est attribuable aux carences nutritionnelles et aux dures conditions de vie. L'Organisation des Nations Unies a le pouvoir de résoudre la situation, mais il semble qu'elle n'ait pas la détermination de passer à un niveau supérieur. Bien que les pétitionnaires constatent avec satisfaction que les membres du Comité sont prêts à entendre l'appel à l'aide du peuple sahraoui, le temps est venu maintenant d'obtenir justice pour les Sahraouis et la liberté pour le Sahara occidental.

77. *Mme Huff se retire.*

78. *À l'invitation du Président, Lord Newall (International Committee for Prisoners of Tindouf) prend place à la table des pétitionnaires.*

79. **Lord Newall** (International Committee for Prisoners of Tindouf) dit qu'en sa qualité de Président de cette organisation, il a visité le Sahara occidental, s'est entretenu avec d'anciens prisonniers de guerre et leur famille, et entendu des témoignages concernant des cas de violations des droits de l'homme, des conditions de vie difficiles, de tortures, de travail forcé et d'emprisonnement cellulaire. Au vu des violations flagrantes de la législation des droits de l'homme internationale dont les implications sont sérieuses pour l'Algérie, il est urgent de résoudre la situation. Premièrement, une enquête internationale doit être ouverte sur le destin de nombreuses populations disparues des camps de Tindouf. Deuxièmement, les responsables des violations des droits de l'homme, y compris la torture, doivent être traduits en justice. Troisièmement, le Gouvernement de l'Algérie doit indemniser pour les tortures et les mauvais traitements qu'ont subis les victimes illégalement emprisonnées sur son territoire. Enfin, les corps de ceux qui sont morts en sol algérien alors qu'ils étaient emprisonnés doivent être rendus.

80. *Lord Newall se retire.*

81. *À l'invitation du Président, Mme Lenz (Saharawi Children's Program) prend place à la table des pétitionnaires.*

82. **Mme Lenz** (Saharawi Children's Program) signale qu'elle s'est rendue 17 fois dans les camps de réfugiés et qu'au cours des six derniers étés, son organisation a coordonné le séjour d'environ 200 enfants sahraouis dans des familles d'accueil d'un bout à l'autre des États-Unis. Ces enfants ont candidement exprimé leurs pensées, leurs sentiments, leurs

expériences et leurs connaissances du monde où ils vivent. À l'invitation du Front POLISARIO, l'organisation a construit une école anglophone dans les camps en coopération avec le Front.

83. Au cours des derniers mois, le Maroc a bafoué sans vergogne les droits de l'homme en emprisonnant et torturant des Sahraouis vivant dans le territoire occupé. Pendant ce temps, il s'engageait dans une manipulation politique des médias. Les Sahraouis s'efforcent de garder espoir et continuent d'opter pour des méthodes de protestation non violentes pour faire connaître leur situation tragique. Ils ont mis de côté leurs objectifs individuels et leur identité personnelle, voire même leurs anciennes divisions tribales, pour préserver leur identité nationale en tant que peuple du Sahara occidental. Ils ne veulent rien de plus que connaître la véritable liberté dans leur patrie et n'obéir qu'à leur propre loi. Ils ne veulent pas de la liberté que leur offre un régime qui les a forcés à quitter leurs foyers.

84. *Mme Lenz se retire.*

85. *À l'invitation du Président, Mme Bahaijoub (Family Protection) prend place à la table des pétitionnaires.*

86. **Mme Bahaijoub** (Family Protection), exprimant sa préoccupation à l'égard de ceux qui ont disparu des prisons et des camps de Tindouf, fait savoir que leur destin était inconnu et que leur disparition constituait une violation flagrante du droit international. Les familles des disparus n'ont pas pu faire leur deuil naturellement et ne peuvent commencer à reconstruire leur vie. Quatorze ans se sont écoulés depuis l'appel explicite de l'Organisation des Nations Unies pour résoudre la question des personnes disparues. L'Algérie a ignoré cet appel et est donc en violation flagrante du Protocole I des Conventions de Genève du 12 août 1949.

87. Les autorités algériennes ont également la responsabilité de mener une enquête sur les prisonniers marocains disparus des camps de Tindouf. Elle leur demande de coopérer avec les autorités marocaines, le Comité international de la Croix-Rouge, la Commission des droits de l'homme et Amnesty International afin de découvrir ce qui est arrivé aux populations qui sont portées disparues. Au même moment, une enquête indépendante devrait être ouverte pour clarifier les cas de disparitions forcées de militaires et de civils. Toutes les mesures nécessaires

devraient être prises pour identifier les individus responsables des tortures et des meurtres et pour les traduire en justice pour recevoir une peine proportionnelle à la gravité de leurs crimes.

88. *Mme Bahaijoub se retire.*

89. *À l'invitation du Président, Mme Stame Cervone (Christian Democratic Women International) prend place à la table des pétitionnaires.*

90. **Mme Stame Cervone** (Christian Democratic Women International) estime que la question du Sahara occidental aurait dû être réglée depuis longtemps sur la base de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Selon la loi musulmane, les liens de loyauté officialisent la souveraineté d'un pays. Le droit international doit tenir compte de cette réalité. Dans le passé, le peuple sahraoui a toujours fait preuve de loyauté à l'égard du Roi du Maroc. Le droit à l'autodétermination ne devrait pas servir de prétexte à saper le principe de l'intégrité territoriale. À cet égard, il s'agit de savoir pourquoi l'Algérie ne veut limiter l'existence du peuple sahraoui qu'au territoire marocain, comme s'il y avait une différence entre les Sahraouis marocains et les Sahraouis algériens. Le temps est venu de jeter bas les masques et d'amener les Algériens à la table des négociations avec le Maroc.

91. En ce qui concerne la situation des camps de réfugiés de Tindouf, le témoignage des survivants qui ont réussi à s'enfuir est presque insupportable. L'un des exemples les plus tragiques est celui de la déportation des enfants de Tindouf à Cuba. Ces déportations ont rarement été mentionnées dans les médias et ne semblent pas intéresser les organisations non gouvernementales. À leur arrivée à Cuba, les papiers des enfants sont saisis. Ils sont envoyés dans des camps où ils sont endoctrinés. Ils y reçoivent une formation militaire, puis ils sont exploités comme ouvriers agricoles et domestiques. Leur déportation a été utilisée par le Front POLISARIO, avec l'appui de l'Algérie, pour faire pression sur leurs parents et forcer ces derniers à rester dans les camps de Tindouf. Lorsque les enfants retournent à Tindouf, souvent après plus de 10 ans, le choc est terrible. Parfois, leurs parents sont morts ou ont été maltraités pour s'être objectés aux déportations. Seul un dialogue entre le Maroc et l'Algérie peut résoudre les dimensions politiques du conflit. Les autorités algériennes ne peuvent se dérober à leur responsabilité morale, politique et maternelle.

92. *Mme Stame Cervone se retire.*

93. *À l'invitation du Président, Mme Warburg (Freedom for All) prend place à la table des pétitionnaires.*

94. **Mme Warburg** (Freedom for All) dit que la peur et la suspicion s'insinuent dans les camps de réfugiés du Front POLISARIO, les réfugiés y vivant dans la peur constante des châtiments et des mauvais traitements arbitraires. Les conseils révolutionnaires des camps exercent un pouvoir suprême et tout soupçon de dissidence est puni publiquement et brutalement, souvent par la torture et l'emprisonnement. Pour maintenir et consolider son pouvoir, le Front POLISARIO sépare les conjoints, les parents et les enfants. Les enfants sont entraînés à espionner d'autres réfugiés et à communiquer des informations à leur sujet. Les femmes sont souvent forcées de se remarier contre leur volonté et à porter les enfants de différents hommes. Les jeunes femmes sont retirées de leur famille et systématiquement violées, mises en isolement jusqu'à ce qu'elles donnent naissance. Tous les garçons âgés de plus de 15 ans vivent dans des camps militaires et sont entraînés au combat. L'aide humanitaire fournie par la communauté internationale pour le bien-être des réfugiés est vendue illégalement et les fonds sont utilisés pour acheter des armes, en contravention de la Convention relative aux droits de l'enfant.

95. Plus choquante encore est la déportation, un châtiment et un moyen coercitif, de jeunes enfants âgés entre 7 et 8 ans à Cuba, en Jamahiriya arabe libyenne, en Angola et au Mozambique. Lorsqu'ils sont en exil, ces enfants sont souvent exploités. Plusieurs sont forcés de travailler comme ouvriers agricoles, dans les usines ou comme domestiques. Bien que certains d'entre eux finissent par retourner dans les camps du Front POLISARIO, ils sont souvent confrontés à des problèmes d'adaptation et de réintégration dans la société sahraouie. Les enfants et les victimes du conflit du Sahara occidental se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à mettre fin à leurs souffrances.

96. *Mme Warburg se retire.*

97. *À l'invitation du Président, M. Assor (Surrey Three Faiths Forum) prend place à la table des pétitionnaires.*

98. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) attire l'attention sur le détournement de l'aide destinée aux réfugiés par le Front POLISARIO. Il a été prouvé que les fonds destinés aux réfugiés avaient été détournés au profit du Front. Le Comité devrait accorder à son organisation la possibilité d'enquêter plus avant pour identifier le coupable et rétablir l'honnêteté. Il faudrait procéder à une vérification des fonds et appliquer des procédures comptables appropriées. Le blocus des camps de réfugiés devrait être levé de façon à ce que son organisation puisse se rendre dans les camps. Les dons de nourriture provenant des organisations non gouvernementales internationales ont été détournés vers les marchés de Nouadhibou en Mauritanie. Le réacheminement de l'aide n'a jamais été signalé par la presse algérienne. Une meilleure gestion de l'aide doit être assurée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et non par télégestion à partir d'Alger. Le Front POLISARIO a gaspillé plus d'argent en projets militaires que le HCR a dépensé globalement pour les réfugiés. Il est nécessaire d'ouvrir immédiatement une enquête sur le détournement de l'aide humanitaire.

La séance est levée à 18 h 5.